

CRITIQUES JUSTIFIÉES ET JUSTIFIABLES

Le *Clairon* s'est ému sur la campagne que nous avons faite sur le règlement voté par le conseil municipal pour exécuter des améliorations locales de chemins et d'égoûts. Il a apporté un article, qui suinte le dépit de son auteur, où les insinuations sont inspirées bien en dehors de l'intérêt proprement dit du règlement en litige. Nous tentons d'en relever quelques-unes.

" Nous ne sommes pas opposés, loin de là, à ce qu'on critique le nouveau conseil municipal ", dit la gazette du Maire, pour ne pas dire M. Damien Bouchard lui-même. L'aveu est à noter, venant de celui-là qui n'a cessé de rendre la vie pénible aux échevins de l'ancienne majorité, proclamant qu'ils étaient des éteignoirs, des briseurs de paix et d'harmonie. Les temps changent, et parfois le matou se fait petite chatte pour apaiser les craintes des souris. Mais pour lui, il ne faudrait point que cette critique aille jusqu'à nuire aux personnes. Discernons, pour celui qui a toujours été si doux à l'adresse de ses adversaires personnellement.

La critique est bonne, le fait est admis, elle est meilleure quand elle est mue par le désir de défendre la cause publique plus que les personnalités. Or, pour nous, — nous l'avons dit souvent, — ces dernières n'existent quand et autant qu'elles peuvent aider à la passation d'injustices. " Elle peut mettre en péril les intérêts véritables de la masse ", ajoute toutefois M. Bouchard, pardon, son journal.

Voilà le cri du cœur : la masse !... Voilà la préoccupation de l'avenir : la masse ?... Or, dans toute notre campagne, notre intention n'a été autre que de renseigner les propriétaires-contribuables, donc une classe et non la masse, c'est-à-dire celle qui paiera le plus directement. M. Bouchard, en vue sans doute de ses ambitions, préfère la masse.

La preuve de notre sincérité se trouve dans l'accusation que M. Bouchard porte précisément contre nous : " M. Eugène Chartier n'est pas du tout intéressé personnellement à la bonne gouverne de la ville. Il ne possède pas un centin de propriété à Saint-Hyacinthe et il n'est pas même électeur municipal au titre de locataire ".

Nous remercions d'abord M. Bouchard de nous avoir personnellement rappelé un incident malheureux de notre vie. Malade depuis deux ans et plus, Mme Chartier a dû prendre le chemin de l'hôpital, laissant à son mari la triste obligation d'abandonner son loyer et de placer ses enfants dans des maisons d'éducation catholique, — oui, catholique, M. Bouchard, et française aussi. Nous espérons que le Maire nous donne encore l'exemple sous ce rapport.

Heureusement pour nous, l'argument n'a pas valu longtemps, venant de louer un immeuble pour réorganiser notre foyer. Et pendant deux ans donc, nous avons payé pour des chambres des loyers que les nouvelles dépenses des \$80,300 n'étaient pas de nature à faire réduire.

Quant au fait de ne point posséder un centin de propriété dans la ville de S.-Hyacinthe, nous avons préféré être simple locataire que d'être un propriétaire dont les immeubles sont grevés d'hypothèques. Nous pouvons dire : j'ai bien peu, mais ce que j'ai n'appartient pas aux autres.

Il y a plus cependant aux yeux de M. Bouchard. Nous serions un aspirant-candidat aux élections provinciales, aussi tout l'intérêt que nous pouvons avoir " c'est d'essayer à nuire au maire et aux échevins parmi lesquels il ne compte pas un seul ami politique ". La belle affaire ! Et voilà toute la sincérité de M. Bouchard qui sort de sa bouche, cette dernière parlant toujours de l'abondance du cœur. C'est la préoccupation de notre Damien national : les élections prochaines, le candidat qui lui fera la lutte, enfin la peur de la défaite.

Même avec les désirs qu'on nous prête et sans appuyer sur cette affirmation que nous ne comptons aucun ami politique au Conseil, — ce qui ne prouverait d'ailleurs pas grand-chose, — nous pouvons lui ajouter que s'il entend entrer sur ce terrain, nous sommes prêts à la suivre, mais à la condition que nous lui disions les noms de tous ceux qui sont contre Damien Bouchard, ses principes, voire sa politique. De plus, il devra déterminer clairement ses idées, nous dire avec qui il couche à Québec, avec MM. Taschereau-Perron ou avec M. Sauvé, enfin il cessera de ménager la chèvre et le chou, il sera rouge ou bien il sera bleu. Nous promettons alors de ne point mélanger la politique municipale avec la politique provinciale, exigeant de la part de notre adversaire le même engagement.

Que M. Bouchard se connaît bien !... Quiconque peut lui faire ombrage, même sur un simple point de discussion, immédiatement il s' imagine un adversaire qui a pris ses moyens personnels de popularité, en " tâchant de se faire passer pour un protecteur du peuple. " Non, ce n'est pas Damien, qui déclamaient sur l'augmentation de la taxe, promettait de charger les communautés pour soulager l'ouvrier, pour se faire passer pour un protecteur du peuple.

Avec cela le *Clairon* ajoute le mensonge à l'astuce. Après avoir cru en une baisse dans le ton de notre avant-dernier numéro, — notre dernier ne lui était pas alors connu, — il avance que les directeurs de notre journal n'approuvent point la campagne de leur rédacteur. Que Mre Damien se console. La *Tribune* n'est pas l'organe d'une personnalité, elle représente un groupe de citoyens des plus honorables et des mieux qualifiés, des vrais protecteurs et non des exploités du peuple. Elle parle en leur nom comme en celui de leurs concitoyens qui mettent l'intérêt de leur ville, de leur province, de leur pays, au dessus des mesquines préoccupations politiques personnelles. Quand les directeurs auront à nous blâmer, pour l'énoncé de certaines idées qui ne pourraient être en conformité parfaite avec leur mentalité, ils ne passeront certainement pas par l'officine sale de la boutique de M. Bouchard. Mais encore, que le Maire se console, nous n'avons rien dit qui n'ait l'approbation entière et de nos directeurs, et même... de la majorité des propriétaires contribuables. M. Bouchard le comprendra avant longtemps.

Autre mensonge de M. Bouchard. Jamais M. Sylvestre n'a proposé une dépense de cent trente mille dollars, il avait tout simplement déposé un avis de motion, retiré ensuite sur la connaissance officieuse de l'impossibilité par la ville d'emprunter, son pouvoir étant épuisé. Nous l'aurions alors que nos critiques d'aujourd'hui n'en seraient pas moins justifiées et justifiables, les circonstances n'étant pas les mêmes. Le peuple a voté pour des candidats favorables à la diminution de la taxe, et, M. Bouchard lui demandait maintenant d'augmenter la taxe, en surchargeant le budget d'une dépense additionnelle de \$80,300. C'est pour le moins de l'illogisme de la part du Conseil qui sert à discerner les véritables amis du peuple.

Nous acceptons le défi de M. Bouchard quant aux travaux qui ne s'imposent pas. Dans un autre article, consacré au règlement, nous lui en mentionnerons.

Nous avons accusé et nous accusons le Conseil d'avoir adopté le règlement à une séance spéciale. On n'engage point les contribuables pour une dépense aussi considérable à la sourdine. L'avis a été donné dans une séance spéciale, le règlement a été voté à une séance spéciale, alors qu'il n'y avait pas dix personnes présentes, enfin dans l'acceptation des minutes, mercredi soir, le Greffier n'a pas même daigné lire l'avis de motion et la proposition dans sa lecture des minutes des deux dernières assemblées pour adoption par le Conseil.

Pour toute réponse, le *Clairon* dit : " le conseil fait publier le règlement au long ". C'est vrai et à tant la ligne dans le journal du Maire, mais tout le monde ne lit pas cette feuille dans notre ville. Il sera tenu une assemblée, ajoute le confrère. C'est encore vrai, mais cette réunion n'a été décidée que sur l'effet obtenu par nos articles.

Nous avons soutenu que le montant de \$80,300 est exorbitant dans l'époque que nous traversons. Les propriétaires qui ont voulu la diminution des taxes ne peuvent vouloir maintenant les augmenter. Or, c'est une augmentation indirecte que M. Bouchard prépare, sans compter que les propriétaires paieront en plus 50% du coût des travaux en face de leurs propriétés. Combien sont prêts à faire ces déboursés dans la crise que nous traversons, chacun devant travailler pour gagner son pain quotidien ?... C'est en leur nom que nous avons protesté et que nous protestons.

Nous ne croyons pas aux finances excellentes de notre ville, qui ont besoin d'un nettoyage, pas plus qu'aux déclamations pompeuses de M. Bouchard. Nous voulons marcher sur un système d'affaires, reconnaissant nos obligations et désirant les payer avant que d'en assumer de nouvelles.

Nos critiques ont été justifiées et demeurent justifiables. Elles suffisent aux citoyens qui veulent plus l'avancement de leur ville sous des bases de raison et de justice, que la plus ou moins grande popularité de celui-ci ou de celui-là. M. Bouchard passera, nous passerons tous ; facteurs du présent de notre ville, nous ne sommes pas moins responsables de son avenir.

EUGÈNE CHARTIER

Moins vite, S. V. P.

Les autos font trop de vitesse dans nos rues. Au nom de nos concitoyens, nous protestons de nouveau contre l'audace de nos chauffeurs, dont certains touchent de près M. le Maire. Pourquoi ne pas observer les règlements avant qu'un accident n'ait jeté certaines de nos familles dans le deuil ou le chagrin ? M. Bouchard a parlé des dangers de la rivière Yamaska, pour mousser la construction de bains publics, que ne parle-t-il pas de ceux qu'offrent nos automobilistes en mal de faire de nos rues des pistes de course ?

Erreur n'est pas compte.

Oui, c'est vrai, suivant le vieux dicton, qu'une erreur n'est pas compte, mais encore faut-il qu'elle soit réparée, aussitôt connue. Nous disions dans notre dernière édition, notant le superbe concert de la Philharmonique que cette société n'avait pas encore reçu son octroi annuel. Ayant appris le contraire, nous nous empressons de dire que cet octroi municipal lui est arrivé, il y a quelques jours, juste tribut de gratitude de la part de notre ville envers son excellent corps musical.

NOTES

Oui, pourquoi ?

Bien des honnêtes gens se posent une question, dont la solution est grave de conséquences. Pourquoi voit-on tant de personnes en état d'ivresse, le dimanche dans nos rues de St-Hyacinthe, comme dans certains de nos hôtels ?... Doit-on attribuer cela au régime de paix et d'harmonie dont voulait nous gratifier M. Bouchard ?...

ooo

En passant...

Parlant d'octroi aux beaux-arts, il serait intéressant de connaître la réponse que le Maire Bouchard a faite, — si toutefois il a daigné en donner une, — à la demande d'octroi de la fanfare du Patronage. Il y a quelques semaines déjà que cette requête a été présentée au Conseil, qu'en a fait ce dernier ?...

ooo

Et les boulangers ?...

M. le Maire Bouchard, toujours pressé de parler des droits des ouvriers et de justice pour tout le monde, n'a pas encore répondu à notre article : " Injustice à nos Boulangers ". Et, la voiture de leur concurrent étranger, qui ne paie probablement qu'une simple taxe d'affaires, continue de circuler dans nos rues. Nous avons parlé au nom d'une classe spéciale de nos concitoyens, c'est à elle maintenant d'agir si elle ne veut point que ce commerce ne s'étende. Le commis proposé à la livraison du pain de cette firme montréalaise ne déclarait-il pas, il y a quelques jours, qu'une autre voiture viendrait pour agrandir encore son influence commerciale dans notre ville ?

ooo

L'occasion est bonne.

Pour leur propre satisfaction et celle de leurs clients nos boulangers devraient profiter de l'occasion pour prouver l'efficacité de leurs boutiques. Sont-ils inférieurs à leurs confrères de la Métropole dans la cuite ou encore la forme de leur pain, ils doivent s'organiser pour faire une compétition loyale et honnête. Prouvons que nous avons chez nous ce que d'autres peuvent trouver ailleurs, encore meilleurs si possible.

Le Trio Philharmonique

Nos artistes locaux surnommés le Trio Philharmonique, donneront un grand concert musical, à Drummondville, dimanche le 17 septembre prochain, sous les auspices de l'Harmonie de cette ville. Nos amis de Drummondville peuvent être assurés de passer une agréable soirée.

ooo

Le R. P. Lamarche à l'Université

Le R. P. Lamarche, O. P., a été nommé récemment professeur de philosophie scolastique à l'Université de Montréal.

Autour de nous

S.-Césaire

(De notre Correspondant.)

LE CENTENAIRE

La statue du monument Provençal est maintenant sur son piédestal, attendant le jour du dévoilement le sept septembre prochain. Le monument a vingt-deux pieds de hauteur; situé près du couvent et en face du collège, il repose sur une base de ciment de six pieds de profondeur. La base du monument est en granit de St-Gregoire, sculpté par M. Georges Tremblay, sculpteur d'Iberville. Le granit a été gracieusement offert par M. J. A. Nadeau, N.P. La statue elle-même est l'œuvre de notre sculpteur canadien M. Liberté. Elle est en bronze, et fut coulée à Paris, en France, d'où elle fut expédiée le 17 juin dernier. On a fait un trottoir de ciment, et on est à faire le terrassement autour du monument. Ce sera un bel hommage des paroissiens en l'honneur de leur ancien curé, M. Provençal.

St-Germain de Grantham

(De notre correspondant)

Dans notre paroisse, est décédée, le 10 courant, Madame Vve Henry Sylvestre, née Hermine Gilbert. Elle était âgée de 91 ans et 9 mois. Les funérailles ont eu lieu le 12 août au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. M. l'abbé Edmond Grenier, curé de la paroisse, fit la levée du corps; le service fut chanté par M. l'abbé Laforest, assisté des abbés Salois curé de S.-Edmond, et Grenier. Conduisaient le deuil: M. E. Pinard. Les porteurs étaient MM. V. St-Onge, Joseph Maclure, Azarias et A. Pinard, tous petits fils de la défunte. Suivaient le cortège, M. Louis Gilbert, frère de la défunte, M. et Mme A. Gilbert, M. Albert Gilbert, de Princeville, M. et Mme Cyprien Fleurant, de S.-Léonard, M. et Mme Joseph Fleurant, de Ste-Clotilde, M. et Mme Pierre Lefebvre, de S.-Guillaume, Mme Vve Deslâge, de Southbridge, M. H. Lambert, et M. et Mme V. Lavigne, la famille J. Olivier Blanchette, MM. A. Blanchette et A. Perrault, de Drummondville, M. et Mme Félix Blanchette, de St-Nicéphore, Rév. Sœur Marie-Alphonse, Chanoinesse des Cinq Plaies, d'Ottawa, nièce de la défunte.

La défunte laisse pour la pleurer un frère L. Gilbert, Mme Honoré Camirand, de S.-Célestin, et Mme Noël Camirand, de Ste-Perpétue, deux fils Joseph et Alfred, de S.-Germain, deux filles, Meses Joseph Pinard et Elie Vanasse, aussi 25 petits enfants et 9 arrière petits enfants.

A la famille éprouvée nous offrons nos sincères sympathies.

LE REPORTAGE CRIMINEL

En conclusion de son enquête sur le présent état de la presse française, M. Ernest Tisserand écrit dans "l'Opinion", de Paris, quant au reportage à sensation des histoires de crimes: "Là, la presse est impardonna- ble... Quand les journaux pren-

900 MILLES AVEC 2 PINTES

Un automobiliste (dont nous tenons le nom à votre disposition) nous a confié récemment qu'il avait accompli, avec une Overland Modèle 81, un voyage de 900 milles en employant seulement 2 pintes d'huile épaisse "Imperial Polarine" (celle qui est recommandée au Tableau "Imperial").

Le rendement en parcours, assuré par l'huile et par la gazoline, est un des nombreux avantages que l'on retire en faisant usage de la marque d'huile à Moteur "Imperial Polarine" que nous recommandons. Consultez donc le Tableau des Recommandations.

IMPERIAL OIL LIMITED

Fabricants et Distributeurs des Huiles à Moteur "Imperial Polarine", et Distributeurs, au Canada, des Huiles "Gargyle Mobiloil".



T-1033



Il y en a 5 sortes, pour la lubrification convenable de toutes les marques d'automobiles, de camions et de tracteurs.

Aux Détenteurs des Bons de la Victoire du Canada, à 5 ans et à 5 1/2 pour cent d'intérêt

Émis en 1917 et échéant le 1er décembre 1922

OFFRE DE CONVERSION

LE MINISTRE DES FINANCES offre aux détenteurs de ces bons, qui désirent continuer leurs placements sous la garantie du Dominion du Canada, le privilège d'échanger à l'échéance les bons de l'une et de l'autre catégories portant intérêt de 5 1/2 pour cent, payable semestriellement:

- (a) Les bons de cinq ans, datés du 1er novembre 1922, échéant le 1er novembre 1927.
- (b) Les bons de 10 ans, datés du 1er novembre 1922, échéant le 1er novembre 1932.

Tandis que les bons échéants rapporteront de l'intérêt jusqu'au 1er décembre 1922, les nouveaux bons commenceront à produire de l'intérêt à partir du 1er novembre 1922, CE QUI DONNERA UNE BONIFICATION D'UN MOIS ENTIER D'INTÉRÊT À CEUX QUI PROFITERONT DU PRIVILÈGE DE LA CONVERSION.

Cette offre est faite seulement aux détenteurs de bons arrivant à échéance et non pas à d'autres prêteurs. Les bons à émettre en vertu de cette proposition seront virtuellement de même nature que ceux échéants, sauf que l'exemption de taxe ne sera pas appliquée à la nouvelle émission.

Daté à Ottawa, le 8 août 1922.

Les détenteurs des bons échéants, qui désirent profiter de ce privilège de conversion, devraient porter leurs bons, LE PLUS TÔT POSSIBLE, MAIS NON PAS PLUS TARD QUE LE 30 SEPTEMBRE, à une succursale de toute banque chartrée au Canada, afin d'en recevoir en échange, pour les bons remis, un reçu officiel contenant une promesse de distribution de bons correspondants de la nouvelle émission.

Les détenteurs des bons échéants pleinement enregistrés, dont l'intérêt est payable par chèques émis à Ottawa, recevront, le 1er décembre, comme à l'ordinaire, leurs chèques d'intérêt. Les détenteurs de bons à coupons détacheront et retiendront le dernier coupon non échu, avant de remettre le bon lui-même pour être converti.

Les bons remis seront envoyés par les banques au ministère des Finances, Ottawa, où ils seront échangés contre des bons de la nouvelle émission, sous forme de bons pleinement enregistrés, ou de bons à coupons enregistrés, ou de bons à coupons au porteur, avec intérêt payable le 1er mai et le 1er novembre de chaque année, pendant la durée de l'emprunt. Le paiement du premier intérêt se fera le 1er mai 1923, et les bons de la nouvelle émission seront transmis aux banques pour distribution immédiate après la réception des bons remis.

Les bons de l'émission arrivant à échéance, qui n'ont pas été convertis en vertu de cette proposition, seront acquittés le 1er décembre 1922.

W. S. FIELDING,
Ministre des Finances.

dront-ils l'engagement syndical de ne plus publier les portraits des ténors de l'assassinat? Une rubrique judiciaire est indispensable. Il faut signaler les disparus, publier les condamnations typiques. Mais tout cela avec mesure, avec goût, avec discernement... Vous rejetez vos responsabilités sur le public? Ce n'est pas vrai. Cela ne vient pas du public. Cela vient des maîtres de la presse qui tiennent leurs lecteurs pour plus mauvais qu'ils ne sont. Que les directeurs des cinq journaux parisiens et des cinq régionaux qui alimentent en "informations la

moitié de la France s'entendent et fassent un essai. Ils ne perdront pas mille lecteurs." (29 juillet 1922). Cela peut s'appliquer à la grande presse d'information, en Amérique du Nord. Car c'est elle qui, à de très rares exceptions près, fait le battage le plus sensationnel autour des "ténors" du meurtre, du banditisme, des affaires de mœurs et des instances en divorce. Et sa défense, c'est qu'il faut tenir le public informé, qu'il l'exige, — défense aussi boiteuse, aussi stupide en Amérique qu'en Europe.

"Le Devoir".

AVIS AUX MAITRES DE POSTE

Un superbe casier à lettres à vendre. Il pourrait être d'une grande utilité pour les maîtres de postes de la campagne. Conditions faciles. S'adresser à LA TRIBUNE.

On Demande

Hommes et femmes pour vendre les réparations de Toilette PARMAS. Grosse commission et allocation de territoire. S'adresser à TURGEON COMPANY LTD, 23 River St. Toronto, Ont.

R. 11, 18, 25 et 1er sept.

PAPIER À LETTRE

Pourquoi ne pas acheter votre papier à lettre à La Tribune?... Nous avons un assortiment complet de ailettes à des prix, défiant toute compétition.

AVIS

Les souscripteurs de la CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE DE S.-HYACINTHE et du District voudront bien payer leurs dus à WILFRID AMYOT, PERCEPTEUR 203 rue Cascades S.-Hyacinthe au 13-10-'22.

POUR LES DAMES

LE DESTIN DE LA ROSE

Un jour, en me promenant à la campagne avec quelques amies, j'aperçus à travers les rameaux d'un buisson, une rose au calice vermeil. Sous ce feuillage tulle, elle était à l'abri des rayons du soleil, et elle pouvait conserver ses charmes, plus d'un matin. — Mais cette solitude était bien loin de lui plaire; elle voulait des hommages et maudissait le buisson qui la dérobaît à tous les yeux. Oh! j'aurais voulu cueillir cette belle rose isolée. Je lui dis: Pauvre petite orpheline, pourquoi n'es-tu pas à moi? C'est bien la peine d'être belle, si cette beauté doit rester dans l'ombre. Que lui sert d'étaler sa riante fraîcheur! N'est-elle donc pas la reine des fleurs et l'emblème de la sincérité? Tout en continuant ma route, je songeais toujours à cette fleur charmante abandonnée... Ah! jeunes filles lassées de vivre vous êtes parfois comme cette rose; oubliées des amis infidèles, qui ne pratiquent pas la sincérité; délaissées de parents pauvres et sans ressources qui n'ont ni honneur ni courage. Vous vivez dans l'abîme de la souffrance et dans le grand désert de l'ennui... Qui ne se plaint pas de son sort? Les plus heureux de la terre ont à souffrir, eux aussi.

Je m'arrêtai non loin du joli buisson pour me reposer et rêver à mon aise.

Pendant ma rêverie, j'entendais la voix du buisson qui disait à la rose désolée: Cessez ma belle rose: Cessez de déplorer votre destin! Cet asile n'est pas brillant. Je l'avoue, mais il est sûr. — Mes rameaux vous défendent contre les vents et les orages; sous ce toit de verdure vous bravez en paix les feux du midi. Privée de cet abri, votre beauté se flétrirait bientôt, et vous n'auriez hélas! brillé qu'un seul matin!!! Eh! quoi, répondit la rose: Rester dans une éternelle solitude... oh! vivre ainsi, c'est mourir sans gloire! Tout-à-coup, elle aperçut "un vaillant campagnard." Mon bon ami s'écrivit-elle: Viens à mon secours! sois mon libérateur! Délivre-moi de ce maudit buisson qui me cache! L'imprudent

campagnard, empressé, s'arme de sa cognée, et bientôt des rameaux épars du buisson couvrent tout. Oh! la jeune orgueilleuse triomphe... sa tige balancée par le souffle du zéphir, s'élève avec fierté, douce et riante. Plus d'obstacles! Plus de voiles qui dérobent ses attraits! Elle pourra s'épanouir, charmer tous les regards. — Pour elle, seront tous les hommages! Destin charmant! Délicieux avenir! Mais, tandis qu'elle rêve ainsi de bien-être, de joie et de bonheur; voilà que le soleil la frappe de ses rayons brûlants; elle se flétrit, se décolore; sa belle tête se penche, et avec le déclin du jour elle tombe effeuillée.

Le moi désenchanté, n'ayant plus d'espoir de pouvoir m'emparer de la ravissante rose déjà fanée, je me levai et marchai d'un pas ferme pour rejoindre mes compagnes de voyage. Il se faisait tard, le soleil diminuait ses chauds rayons au firmament... le silencieux crépuscule descendait lentement sur terre... J'apercevais à l'horizon le riant calme du soir, qui s'en venait vers les paysages moins agités... les petits oiseaux avaient cessé leurs chants et leurs gracieuses ritournelles; ils se perchaient ça et là, sur les branches des vilains rameaux qui ne voulaient pas écouter "ma rose tant regrettée."

La brise douce fouettait encore un peu, les langues herbes des champs, les plantes et les blés; et... les jolies fleurs commençaient à clore leurs pétales pour jusqu'au jour ensoleillé.

Par un dernier regard jeté sur le buisson mémorable, ah! la nature me disait des choses délicieuses, et j'étais heureuse d'emporter dans mon cœur un ineffable souvenir de "ma promenade à la campagne."

"Jeunes filles, fleurs effeuillées de la jeunesse", n'oubliez pas mon histoire réalisée! C'est une leçon pour vous. Le foyer de vos parents, c'est le buisson protecteur. Ne quittez jamais ce doux abri! Croissez toujours à l'ombre du toit paternel ou craignez: "Le destin de la rose."

RAYMONDE

A VENDRE

Voiture "LORRY" simple. Aussi voiture d'hiver avec plateforme. A bon marché et en bon ordre. S'adresser à La Maison Girouard, Limitée, S.-Hyacinthe. 4, 11, 18, 25-7-22

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Chemin de Fer du Grand Tronc
Prix Réduits

POUR LES EXPOSITIONS

TORONTO DU 26 AOUT AU 9 SEPTEMBRE

SHERBROOKE DU 26 AOUT AU 2 SEPTEMBRE

QUEBEC DU 2 SEPTEMBRE AU 9 SEPTEMBRE

Service de Trains confortables.

Pour détails sur les réductions, S'adresser à: E. O. PICARD, Agent 85 Laframboise, S.-HYACINTHE ou à J. P. LAZURE, Chef de Gare.

Docteur Paul Ostigny

SPECIALISTE

MALADIES des YEUX, des OREILLES, du NEZ et de la GORGE.

Consultations: 1 hr. à 4 hrs. 255, rue Sherbrooke Est, MONTREAL Tel. EST 5684.

Une annonce dans "La Tribune" vous sera profitable.

Pourquoi pas à LA TRIBUNE?

Pourquoi n'achèteriez-vous pas votre papeterie à La Tribune? Vous trouverez à nos bureaux des tablettes et des enveloppes à des prix défiant toute compétition. Nos articles de librairie ne sont point nombreux, ils sont par contre très bon marché.

Une annonce faite dans la Tribune vaut plus et mieux qu'une circulaire tirée et distribuée à deux mille exemplaires.

The Quebec Montreal & Southern Railway Co'y

HORAIRE

(Corrigé le 1er Mai, 1922)
HEURE SOLAIRE

Trains passagers départ de St-Hyacinthe

Pour SOREL et stations intermédiaires:

1.20 P.M., tous les jours, Ex. Samedi et Dimanche.

1.50 P.M. Samedi seulement.

Pour IBERVILLE JCT., et NOYAN JCT., et stations intermédiaires:

2.00 P.M., tous les jours, Ex. Dimanche.

A.-L. CURRIE, Surintendant

N. J. FERGUSON,

Agt Gen'l Pass.

L. J. BOURBEAU,

Agt, St-Hyacinthe.

Une annonce dans La Tribune a toujours porté profit. Pourquoi ne pas annoncer dans ce journal?

Le balayage au "VACUUM" évite les Courbatures.

Pour tenir vos tapis propres tout l'été, il vous faut les balayer continuellement pour enlever les traces de pas.

Pensez donc à l'ouvrage que cela représente. Il faut déplacer les meubles, soulever des nuages de poussière et toute la maison se trouve désorganisée chaque fois qu'il faut faire le ménage.



LAISSEZ CE SOIN A LA

Balayeuse Electrique



Vous avez simplement à la visser à une douille et la passer sur vos tapis et tentures — sans les déplacer. — Pas de poussière, de remue ménage, ni courbatures ni de fatigues.

LE COUT DE SON FONCTIONNEMENT EST BIEN MINIME.

VOUS POUVEZ EN ACHETER UNE A TERMES FACILES.

Southern Canada Power Company Limited

PACIFIQUE CANADIEN

Excursions de Moissonneurs

\$15 WINNIPEG

Plus 1/2c. par mille au delà

Excursions les 11 et 21 août 1922

Des stations dans les provinces de Québec et d'Ontario — Toronto, Sudbury et à l'Est.

PRIX DU RETOUR: 1/2c. par mille, jusqu'à Winnipeg, plus \$20 jusqu'au point de départ.

Trains directs. Chars réservés pour les dames et les familles.

Service de lunch.

Pour renseignements, s'adresser aux agents du Pacifique Canadien ou à

J. E. MORIN,

No 23 1/2 Rue Laframboise,

St-Hyacinthe, Qué.

4-11-18

MACDONALD'S



CIGARETTES

Le Tabac avec un cœur

UN DERNIER MOT SUR LE RÈGLEMENT 328

Suite de la page 8

coûtera à la ville : d'abord le trottoir de la rue Leman à la rue Turcotte, sur la rue Laframboise, construit sans aucune ordonnance non plus aucun crédit que nous connaissions, ensuite l'égoût de la rue Leman à la rue Turcotte, une bagatelle de \$2,300., et enfin le trottoir de la rue Laframboise à la rue Payan, une autre insignifiance de mille piastres. Nous parions que les bons amis de M. Bouchard, qui demeurent dans le Quartier Un, n'ont jamais eu autant d'empressement de la part de notre ville pour combler leurs besoins. Et, cependant, cette partie est vieille, elle a besoin d'améliorations.

Supposons que tous ces travaux du Règlement soient nécessaires, urgents même, il faudra les payer. Or, les propriétaires paieront 50% et la ville 50%, cette dernière étant encore les contribuables. C'est encore la réflexion sage du moment, avec sa conclusion inévitable : et comment payer.

M. Bouchard dit que si ces travaux ne sont pas votés, les ouvriers n'auront rien à faire. L'argument est ridicule, au moment où ceux de l'hôpital et de la route sont en progrès. Et d'ailleurs, le Conseil pourra toujours faire des travaux, en y mettant toutefois un peu plus de forme que dans l'exécution du trottoir à la rue Turcotte.

Cette année, nous sommes opposés au règlement ; l'an prochain, nous verrons.

EUGÈNE CHARTIER

UNE VILLE BIEN ADMINISTRÉE

Durant les élections dernières et à toutes les occasions qui lui en sont offertes, le Maire Bouchard ne cesse de clamer que notre ville est bien administrée, voire la mieux administrée. Or, pour qu'une chose soit meilleure qu'une autre, il faut au moins la comparaison, si désagréable soit cette nécessité.

Nous avons précisément sous les yeux des comptes-rendus de divers journaux sur le rapport annuel que le gérant de la ville de Shawinigan Falls, M. Henri Valiquette, vient de déposer au conseil, concernant l'administration municipale pendant l'année fiscale se terminant le 1er juillet 1922. Nous nous permettons d'en extraire quelques détails afin de faire comprendre ce qui fait la véritable administration et sa valeur au point de vue des intérêts des contribuables.

Pour la première année, les résultats obtenus par l'administration, placée sous la direction du gérant, sont magnifiques et témoignent de l'excellent esprit de la population de cette nouvelle ville. Ces résultats, au dire même des hommes d'affaires de Shawinigan Falls, dépassent certainement les espérances de ceux qui étaient les plus optimistes et qui furent les instigateurs de ce système. Cette question de l'administration d'une ville par un gérant est trop complexe pour que nous nous y arrêtions longuement. Nous préférons passer au budget, qui pendant plusieurs années passées s'était bouclé par un déficit se chiffant annuellement à quelques milliers de piastres, accuse pour l'année qui vient de se terminer un surplus de \$20,543.10.

Le fait est d'autant plus intéressant que ce montant est suffisant pour couvrir le déficit de plus de \$13,000 de l'an dernier et laisse une balance de plus de \$700 au compte du revenu après avoir mis de côté un montant de \$8,500 pour dépréciation des machineries et des outils.

Il est donc acquis que la population de Shawinigan Falls n'a pas craint de reconnaître son déficit et l'obligation de le combler. C'est pourtant ce que les échevins de l'ancienne majorité réclamaient et dont le Maire Bouchard a le plus exploité pour les faire battre. Nos amis affirmaient que l'actif de notre ville était soufflé, que les chiffres donnés ne représentaient point les valeurs réelles, que ces valeurs avaient souffert de la dépréciation.

Prenons par exemple les engins à gaz que M. Bouchard avait fait acheter à la ville, au prix de \$80,000. Il est prouvé aujourd'hui que ces machineries valent à peine le prix du métal pesant. Et toujours, ces accessoires, d'après les chiffres de M. Bouchard, n'ont souffert aucune dépréciation, conservant leur valeur d'achat. L'argument est ridicule mais quand il sert à grossir l'influence politique, il n'est pas surprenant qu'il soit employé et même exploité. A Shawinigan Falls, on est plus prudent, plus avisé quoi, on met de côté un certain montant, à tous les ans, pour les dépréciations possibles. C'est une sage politique, autant que la nôtre est dangereuse.

M. Bouchard pourrait également prendre pour modèle la politique de la ville sœur de Shawinigan Falls, où la Cité ne doit dépenser, suivant en cela l'esprit d'une réglementation, que dans les limites de ses revenus. Pour en arriver à ce résultat l'on a préparé un budget détaillé où le revenu et les dépenses sont inscrits en détail, item par item, et l'on a établi un système de livres qui permet de contrôler la dépense dans tous ses détails et de se rendre compte, aussi souvent qu'on le désire, de l'état relatif des revenus et des dépenses.

C'est curieux, mais à bien y regarder de près, ce langage ressemble fort à celui que tenaient les échevins et les candidats de l'ancienne majorité. Que demandaient aussi ceux-là que le Maire Bouchard ridiculisait? N'était-ce pas la création d'un fonds d'amortissement pour tous les emprunts de la Cité?

Or, à Shawinigan Falls, dans cette ville bien administrée, on a une réglementation pourvoyant à la création et à l'administration d'un fonds d'amortissement collectif pour tous les emprunts. Elle

Comptes d'Épargne
Comptes d'affaires
Crédits de toute nature
Collections

Conseils Pratiques

Un compte de banque dont la balance augmente régulièrement constitue la meilleure protection contre les imprévus.

P-22-F

LA BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874

Succursale de St-Hyacinthe, - - - A. C. CRÉPEAU, Gérant.
Succursale de St-Pie de Bagot, - - - I. T. CADIBUX, Gérant.
Autres Succursales:
Ste-Madeleine Ste-Hélène
St-Nazaire St-Simon
St-Valérien St-Paul Abbotsford

détermine une annuité qui servira à payer en entier à leur échéance tous ces emprunts.

Le Maire Bouchard parle de l'embellissement de la ville. A Shawinigan Falls, on ne parle point mais on agit. Dans le cours de l'an dernier, l'on a planté 30 érables, 12 ormes, 250 peupliers de Caroline, 2000 acacias, 12 cèdres Thuya et 48 plantes de tani-taisie. C'est ce qu'on peut appeler une politique d'embellissement pratique.

Nous ne mentionnons point ces faits pour diminuer le mérite de notre ville, non plus que l'abaisser, notre intention est plutôt de créer une véritable émulation. Le premier pas que nous devons faire est celui de la connaissance de nos moyens, basés sur la vérité et non sur des déclarations tout au plus bonnes pour avancer momentanément la popularité d'un homme. Nous voudrions que tous nos concitoyens soient d'abord des hommes d'affaires, et non des partisans, pour qui l'intérêt d'un groupe doit l'emporter sur l'intérêt public.

Servons-nous de l'expérience des autres, soyons des gens pratiques, et le succès ne manquera point de couronner nos efforts.

EUGÈNE CHARTIER

Notes locales

EVANGILE DU DIMANCHE

XIe Dimanche après la Pentecôte

Évangile selon S. Marc

Ch. VII, v. 31

En ce temps-là Jésus quitta le pays de Tyr, traversa la Décapole, et alla par Sidon, vers la mer de Galilée. Alors on lui amena un homme sourd et muet, et on le pria de lui imposer les mains, Jésus, le tirant de la foule et le prenant à part, lui mit les doigts dans les oreilles, et de la salive sur la langue ; puis, levant les yeux au ciel, il fit un soupir, et lui dit : Ephphéta, c'est-à-dire, ouvrez-vous. Aussitôt ses oreilles s'ouvrirent, sa langue se délia, et il parlait distinctement. Jésus leur défendit d'en parler à personne ; mais, plus il le leur défendait, plus ils le publiaient : et dans leur admiration ils disaient : Il a bien fait toutes choses : il a fait entendre les sourds et parler les muets.

ooo

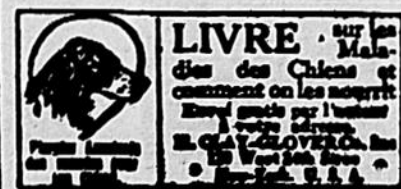
Société d'une Messe

Evêché de Saint-Hyacinthe, le 15 août 1922.

Monsieur l'abbé M.-L. Shea, curé de Saint Aloysius, Montréal décédé à l'Hôtel-Dieu, le 10 courant, était membre de la société d'une Messe, section provinciale.

P.-S. DESRANLEAU, Prêtre-chancelier.

ooo



Devant le Tribunal

Un incident qui s'est déroulé, ces jours derniers, à S.-Hilaire, a eu sa répercussion, samedi dernier, devant M. le juge Marin. D'après la preuve faite à l'enquête préliminaire, M. Cléophas Bernard s'en allant sur la grande rue, dans son automobile, a rencontré une voiture chargée de glace, conduite par Alb. Desnoyers. Desnoyers a-t-il donné assez de chemins ou non, la preuve ne permet pas encore de le dire. A tout événement, Bernard brisa l'aile de son auto sur une autre voiture chargée de glace, conduite par M. Tétrault. Sous l'empire de la colère, il aurait frappé Tétrault d'abord, puis se serait rendu à la voiture de Desnoyers, administrant à celui-ci, deux ou trois coups de poing qui lui auraient fait perdre connaissance. Le rencontrant quelques minutes plus tard, à la gare, il l'aurait assailli de nouveau.

La semaine suivante, l'accusé Bernard aurait dit à M. Chicoine, le patron de Desnoyers : "Tâchez donc de renvoyer votre homme à l'ouvrage au plus vite ; je voudrais lui donner une autre volée et le rachever".

La cause a été renvoyée au 9 septembre pour l'examen volontaire de Bernard.

Le plaignant était représenté par Me T.-Ad. Fontaine, et l'accusé par Me Regnier Brodeur.

ooo

Feu M. Labadie

Au moment d'aller sous presse nous apprenons la mort de M. P.-A. Labadie, ancien gérant de la Banque Nationale survenue la nuit dernière à Lévis. M. Labadie avait subi une opération.

Les Tablettes ZUTOO

Sont un remède que des milliers de Canadiens prennent, et elles guérissent des milliers de vilains maux de tête. ZUTOO guérit tout mal de tête en l'espace de 20 minutes, 25c. la boîte chez tous les marchands.

ooo

Au Congrès

Trois de nos concitoyens, MM. C. Quintal, N. Tétrault et Alb. Blanchard, délégués du syndicat des menuisiers de S.-Hyacinthe, ont pris part au congrès de la confédération des travailleurs catholiques, tenu à Montréal des 12 au 16 courant.

ooo

Concert dimanche

La Philharmonique donnera un concert musical dimanche soir au kiosque. Prodigions notre admiration pour le dévouement de ses musiciens et pour leurs talents en ne leur ménageant point nos applaudissements. Et, au chant national, découvrons-nous en signe de respect pour le souvenir de nos héros, tout comme si le souffle de la patrie devait passer sur nos têtes.

ooo

L'heure d'été pas populaire

Ce qui fait prévoir que l'an prochain on n'aura point l'heure d'été, du moins à Montréal, c'est que le conseil municipal, a prématurément décidé de la clore dès le 1er septembre prochain.

ooo

Sport

Le club Montcalm ayant fait subir une défaite au club de Ste-Madeleine, dimanche dernier, par un résultat de 12 à 0, défie maintenant tout club de la ville dont les membres sont âgés de 10 à 15 ans. Pour informations, s'adresser au No 307 de la rue Girouard, Téléphone 382.

ooo

Personnel

M. Joseph Hubert est parti pour un voyage de quelques semaines, devant visiter les principales villes du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Nos meilleurs vœux accompagnent notre concitoyen.

—Mlle Simone Breton, de La Baie, est en promenade chez Mme J.-E.-F. Chartier, de la rue Bourdages.



Lisez La Tribune et faites-la lire à vos amis. C'est un journal sur lequel on peut compter, il est véridique, il ne vous trompera pas, il n'induera pas vos amis en erreur.

Chemin de Fer National-Grand Tronc

40,000 MOISSONNEURS DEMANDÉS

Dates de Départ — Août 11 et 21

De toutes les gares dans la Province de Québec, excepté à l'est de Lévis et à l'ouest de La Tuque

\$15.00 jusqu'à **WINNIPEG**

plus un demi-centin du mille au delà de Winnipeg pour tous les endroits dans le Manitoba, le Saskatchewan, et l'Alberta, mais pas à l'ouest de Edmonton, Calgary et McLeod.

PRIX DE RETOUR

Un demi-centin du mille jusqu'à Winnipeg, plus

\$20.00 DE WINNIPEG

SERVICE DE TRAINS SPECIAUX (l'heure méridien de l'est)

QUEBEC (gare du Palais)	Août 11 à 5.00 p.m. Août 21 à 5.00 p.m.
MONTREAL (gare Bonaventure)	Août 11 à 8.35 a.m., 12.45 p.m., 8.15 p.m. Août 21 à 12.45 p.m., 8.15 p.m.
OTTAWA (gare Union)	Août 11 à 9.00 a.m., 1.00 p.m., 5.00 p.m., 11.45 p.m. Août 21 à 9.00 a.m., 5.00 p.m., 11.45 p.m.

Pour les heures des départs des autres stations voyez l'annonce du service des trains spéciaux

Service direct jusqu'à Winnipeg sans changement en route.

Wagons-restaurant sur les convois spéciaux--Repas vendus à prix raisonnables. Wagons spéciaux pour les femmes. Wagons de colons les plus modernes.

POUR BILLETS ET RENSEIGNEMENTS, ADRESSEZ-VOUS A
E. O. Picard, 35 rue Laframboise, ou à J. P. Lazure, chef de gare.

LE CHEMIN DE FER NATIONAL ATTEINT DIRECTEMENT TOUS LES
ENDROITS PRINCIPAUX DE L'OUEST CANADIEN
Voyagez par "La Voie Nationale" jusqu'à Winnipeg quand votre destination est au delà

VENEZ du 21 au 26 Aout

AUX

TROIS-RIVIERES

24^{ÈME}

EXPOSITION

De la Vallée du St-Laurent

\$25000.00 en prix. Concours et exposition des produits de la ferme: Bétail, Moutons, Pores, Chevaux, Volailles, Produits Domestiques.

Grandes Courses. \$6600. en bourses.

Spectacles et attractions magnifiques.

Profitez des Taux d'Excursion

WORLD OF MIRTH SHOWS

La ville de Trois-Rivières vous invite tous

HON. Dr L. P. NORMAND, Président.

Dr J. H. VIGNEAU, Gérant.

CREME À BARBE Dr F.

Ne contient pas de graisse minérale (Petrolatum)

UNE MERVEILLE
SCIENTIFIQUE

(Résultat de 10 années de recherches incessantes).

PAS DE SAVON — PAS DE BLAIREAU — PAS DE MOUSSE

Economique et Extraordinaire comme Cosmétique en général.

— En même temps c'est une pommade fondante (vanishing cream), sans égale pour émailler la figure. Avis aux dames et demoiselles.

— Demandez la circulaire qui vous dira les différents usages domestiques supplémentaires.

— La ville de St-Hyacinthe, plus tard, sera connue dans le monde entier comme le berceau de cette importante découverte.

EN VENTE A LA PHARMACIE BRODEUR, ST-HYACINTHE.

TEL. 156

La Grande Exposition de l'Est DU CANADA.

A

SHERBROOKE.

du 26 Aout au 2 Septembre 1922

La Grande Exposition de Sherbrooke, la Reine des Cantons de l'Est, vous invite cordialement à venir passer quelques jours afin de vous renseigner sur les progrès de l'agriculture et de l'industrie et aussi à vous amuser à cœur joie à l'occasion de la

38ème EXPOSITION DE SHERBROOKE.

Un programme des plus complets et des plus variés vous a été préparé. Les Exhibits seront des plus riches, tant ceux de l'agriculture que de l'industrie.

Les courses seront excitantes, les meilleurs chevaux du Canada et des Etats-Unis y prendront part. **\$10,000.00** en prix.

Les amusements du Midway seront plus nouveaux et plus intéressants.

Il ne faut pas manquer les représentations artistiques et attrayantes, en face de la grande estrade.

Polo en automobiles, une joute nouveau genre et très excitante. Manœuvres militaires par les Dragons Royaux Canadiens.

VENEZ EN FOULE.

TAUX REDUITS SUR TOUS LES CHEMINS DE FER ET ROUTES MAGNIFIQUES POUR LES AUTOMOBILES.

ADMISSION GENERALE, 35 cts. - ENFANTS, 25 cts.

DU 26 AOUT AU 2 SEPTEMBRE.

COLLEGE MONT SAINT-BERNARD

SOREL, P. Q.

Cours commercial et scientifique préparant à toutes les carrières commerciales ainsi qu'à l'Ecole des Hautes-Etudes Commerciales, à l'Ecole Polytechnique, etc.

Etude approfondie des Langues française et anglaise.

Etude pratique des Mathématiques et des Sciences.

Départements pour toutes les spécialités.

Demander prospectus illustré.

Rentree : 6 septembre.

21, 28, 4, 11, 18, 25

Annoncez
dans
'La Tribune'

VOIX DE L'A. C. J. C.

PIETE — ETUDE — ACTION

5e ANNEE No 30

LE 18 août 1922

LE SEMEUR

Avec août, paraît le premier numéro du dix-neuvième volume du *Semeur*. Cela veut dire qu'une nouvelle année commence pour notre revue ; cela veut dire aussi qu'il est de notre devoir des membres convaincus de l'A. C. J. C. de payer notre abonnement de revoir nos abonnés en dehors des cercles pour les conserver sur nos listes du *Semeur* et de solliciter les nouveaux abonnements.

Voilà trois services qu'il faut tout de suite rendre à notre Association. Les membres actifs sont tenus de lire le *Semeur* ; sans cela ils ne se tiendraient que médiocrement au courant des idées jacobinistes. Si l'on veut avoir l'esprit de l'A. C. J. C., il importe de toute nécessité de prendre contact régulièrement avec ceux qui la dirigent. C'est pour cela que le *Semeur* a été fondé. D'ici à quelques semaines tous nos membres se feront un devoir de payer leur abonnement.

Faisons une bonne visite à nos abonnés, anciens membres aux amis de l'Association.

Ce sera l'occasion de causer de notre œuvre, de l'esprit qui nous anime, de nos besoins, des initiatives à entreprendre. Ne négligeons pas ces hommes amis de notre Association ; leurs suggestions nous seront utiles ; ils se trouvent dans les milieux les plus différents, ils constatent les déficits sociaux, ils entendent les vœux de leurs milieux ; les membres de nos cercles pourraient découvrir là quelles sont les initiatives les plus urgentes, les plus opportunes, celles qui auraient chance de mieux réussir et de faire le plus de bien.

Enfin, propageons notre *Semeur*, trouvons lui de nouveaux abonnés, de nouveaux lecteurs. Chaque année, chaque membre devrait apporter avec sa cotisation un nouvel abonnement à notre revue. De cette façon, la progression sera constante ; se doublerait annuellement ; notre influence s'étendrait à toutes les classes et à tous les groupes. Cherchons à diffuser nos idées et jouir de moyens plus efficaces pour le bien faire de la propagation du *Semeur*.

A l'œuvre immédiatement et, pendant un bon mois, que ce soit là notre effort, notre devoir du moment. Abonnons-nous sans retard, conservons nos anciens amis ; trouvons de nouveaux abonnés au *Semeur* !

Luc d'OSMA

LE SEMEUR

1922 année—août 1922—No 1

SOMMAIRE

Notre action française — Guy Vanier
La préparation nécessaire à notre jeunesse—Abbé Flavien Ferland
Rapport du Secrétaire de l'A. C. J. C. 1921-22 Wilf. Guérin

Rapport du trésorier général de l'A. C. J. C. 1921-22. Cuthbert Désy.

EN FRANÇAIS

Dites :

Malle et non valise, Sacoche et non satchel, Porte-habit et non suit case, Tondeuse et non clipper, Fume-cigarettes et non porte-cigarettes

Cuir à raser et non strap, l'laconnier et non flash case, Brassards et non bracelets, Porte-adresse et non name tag,

CONVOCATIONS

Mardi

Georges-Etienne Cartier, Farnham; Réunion d'études à 8 heures.

Mercredi

Benoit XV, St-Hyacinthe; Réunion d'études à 8 heures.

Crevier, Marieville; Réunion d'études à 8 heures.

St-Romuald, Granby; Réunion d'études à 8 heures.

Ange-Gardien-de-Rouville, réunion d'études, à 7-30 hrs.

Vendredi

Comité régional; Réunion régulière à 9 heures.

Saint-André, Acton; Réunion d'études à 8 heures.

Saint-Denis; Réunion d'études à 8 heures.

SOUVENIR

IL Y A 33 ANS

La Tribune du 16 août 1889 publie les commentaires de quelques journaux anglais sur l'agitation contre les Jésuites, et, une lettre de M. Ewing, de Richmond sur la considération que les agriculteurs devraient avoir.

A Woonsocket, M. l'abbé Eugène Gaulin, du collège de S.-Hyacinthe, est ordonné prêtre.

M. Lomer Gouin sera le candidat de l'opposition libérale dans Richelieu. Avocat de Montréal, M. Gouin a ses parents dans le comté.

Aujourd'hui est la fête de S.-Hyacinthe.

S. G. Mgr Moreau accompagne les pèlerins à Ste-Anne.

Le fromage se vend 8 cents et trois-quart.

M. N. Gadbois, de S.-Simon, est à construire une grange maison sur la rue S.-Dominique.

La corporation est à faire le canal de la rue Héloïse.

M. Arthur Laurence a tué un magnifique héron de six pieds d'envergure, sur les bords du Yamaska.

Une borne fontaine est posée sur la Girouard, près du kiosque.

Parmi les mariages, celui de M. Frédéric Poirier à Mlle M.-L. Tétu.

Parmi les naissances : Mme Hormidas Beauregard, une fille.

Parmi les décès : Joseph Char-

Mgr Arsène-Pierre Dubuc

(Suite)

Mais surtout, il aimait les enfants. C'était là la très noble passion de son zèle de prêtre actif et diligent pour tous. Pour ses "petits", que n'aurait-il pas fait ? Il s'ingéniait, dans les écoles, à ses catéchismes, auprès de ses enfants de cœur, à les intéresser, ou, comme il disait, à les "apprivoiser". Il fut le promoteur et le fondateur, dans son église du Sacré-Cœur, de cette coutume d'une messe de 9 heures, chaque dimanche, pour les enfants, qui s'est généralisée dans notre ville et a permis de faire tant de bien. Comme de juste, en retour, les enfants l'aimaient. Ils sont légion ceux qui lui doivent, sinon la vocation à la vie sacerdotale ou religieuse, au moins l'orientation dès le jeune âge vers une vie droite et digne. Quand il se fut retiré du ministère curial — il y a de cela vingt-cinq ans — il affectionnait, autant qu'il le pouvait, de remplir encore, ici où là, son saint ministère auprès des "petits". C'était touchant et délicieux tout à la fois de le voir ainsi au milieu de ceux qu'il appelait ses "lapins" ! Que de fois, à ce sujet, ses confrères ont fait sa louange ! Que de fois Mgr l'archevêque lui-même lui a rendu hommage !

En 1904, il fondait rue Christophe-Colomb, le bel orphelinat qui, du nom de l'un de ses patrons, a été dénommé Saint-Arsène. L'histoire de cette fondation a été naguère racontée par M. l'abbé Gouin, prêtre de St-Sulpice, qui a laissé au milieu de nous un si aimable souvenir et que nous regrettons tous de ne pas voir nous revenir. Tout le monde connaît ce récit charmant. Mais nous nous reprocherions de ne pas le citer dans cette modeste notice, dont il sera la plus belle parure.

"Il était une fois, écrivait donc l'abbé Gouin, un vieuz curé... s'il suffit pour être vieux d'avoir passé la soixantaine et de posséder de longs cheveux blancs. Il aimait les enfants et les enfants l'aimaient. Il avait longtemps et beaucoup travaillé... Ayant pris sa retraite, il se reposait en rendant service à tous ceux qui l'en priaient... Il possédait un large terrain à l'extrémité de la rue Christophe-Colomb, aux confins de Villaray... Les Frères de Saint-Gabriel, qui dirigeaient en ville, avec succès, le patronage Saint-Vincent-de-Paul, virent ce bel espace et demandèrent la faveur d'y conduire leurs apprentis, les dimanches d'été, pour jouer. La permission fut vite accordée. Dès le dimanche suivant, de belles parties s'organisèrent."

"Mais le reste de la semaine, les six autres jours, et tous les mois d'hiver, à quoi servait ce vaste champ ? Les apprentis du patronage... ont des petits frères que la mort, l'impuissance, l'absence ou l'inconduite des parents obligent de "placer" et qui sont trop jeunes pour être admis au patronage. D'autre part, les orphelinats de la ville en petit nombre et pelins à déborder ne peuvent leur donner asile à tous. Que deviennent ces pauvres en-

IL EST FACILE DE SE BIEN PORTER

Prenez le "Fruit-a-tives", le Merveilleux Médicament à Base de Fruits

805, RUE CARTIER, A MONTREAL.
"Je souffris plusieurs années de dyspepsie et de constipation. Après mes repas, j'avais des gaz, des maux de tête et je ne pouvais dormir. Je maigrissais terriblement. Une amie me conseilla de prendre du Fruit-a-tives et en peu de temps mes maux disparurent. Je suis forte et me porte à merveille".
Madame ARTHUR BEAUCHER.
50c la boîte; les 6, \$2.50. Boîte d'essai 25c.
Chez tous les marchands ou expédié sans frais par la poste par Fruit-a-tives, Limitée, à Ottawa.

fants et, dans les milieux où ils doivent vivre, leur est-il possible de s'élever ?—Cette question préoccupait les Frères. Ils finirent par conclure qu'il fallait fonder, au lieu de leurs excursions hebdomadaires, un grand orphelinat pour les petits garçons de neuf à quatorze ans. Ils vinrent dire leur idée au bon Père Dubuc.

Suite à la page 7

PACIFIQUE CANADA

Montréal-Ottawa

Le chemin de fer du Pacifique Canadien fait circuler un service de trains commode et très fréquent entre Montréal et Ottawa. Les heures indiquées sont celles du méridien de l'Est.

VERS L'OUEST.—Départ de Montréal, gare Windsor.
7.30 a. m., tous les jours, arrivant à Ottawa 11.00 a. m.

8.30 a. m. tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Ottawa, 11.30 a. m.

3.00 p. m., tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Ottawa 6.30 p. m.

6.00 p. m., le dimanche seulement, arrivant à Ottawa 9.30 p. m.

8.15 p. m., tous les jours, arrivant à Ottawa 11.15 p. m.

10.15 p. m., tous les jours, arrivant à Ottawa, 1.15 a. m.

VERS L'EST.—Départ d'Ottawa, gare Union :

5.25 a. m., tous les jours, arrivant à Montréal, gare Windsor, 8.25 a. m.

6.00 a. m., tous les jours, arrivant à Montréal, gare Windsor, 9.00 a. m.

8.00 a. m., tous les jours, arrivant à Montréal, gare Windsor, 11.30 a. m.

3.15 p. m., tous les jours, arrivant à Montréal, gare Windsor, 6.15 p. m.

6.35 p. m., tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Montréal, gare Windsor, 10.05 p. m.

Pour billets et autres renseignements, adressez-vous à

J. E. MORIN, Agent.
22½ rue Laframboise.

Avez-vous annoncé dans La Tribune? Faites-le et vous serez étonné des résultats.

Pourquoi ne vous abonnez-vous pas à La Tribune?

CAMILLE HUBERT 741, 395
WILFRID DUPONT 741, 643
HUBERT & DUPONT
MARCHAND DE
Grains et Farine, Foin et Paille
GROS ET DETAIL
ST-HYACINTHE, P. Q.
Tél Bell Coin des rues
MAGASIN 27 ST-ANTOINE et MONDOR

Les dents en Porcelaine

La meilleure qualité de dents en porcelaine par séries de 14, haut ou bas, coûte 12 fois le prix des dents les plus communes.
La valeur d'une dent en porcelaine dépend surtout de l'épingle ou crampon qui retient la dent au dentier. Il n'y a qu'un métal qui est idéal pour cette fin, c'est le platine. Sa propriété de haute fusion, 1700° C., (l'argent étant de 1000°), permet de cuire la porcelaine à une température des plus élevées et partant de fabriquer une dent parfaite. Une deuxième propriété du platine, aussi importante que la première, est que le coefficient de dilatation de ce métal sous la chaleur correspond au même degré de dilatation de la porcelaine dans le même cas, d'où joint d'union parfait du crampon avec le corps de la dent. Une troisième propriété est que le platine est inoxydable.
Durant la guerre, on a ajouté du palladium (p. de f. 1700°) au platine; ceci rend l'épingle beaucoup plus dure, sans rien lui enlever de ses autres propriétés. La rareté du platine et du palladium et leur prix prohibitif ont fait recourir à une foule de substituts d'où est sortie la dent bon marché à tous les degrés.

L'apparence se donne à tout. La dent bon marché déjoue l'œil le plus expert. Quand les crampons de la dent sont en métal ordinaire (le nickel par exemple), la porcelaine à basse fusion est employée pour éviter le trop de chaleur qui fondrait l'épingle. Ces crampons se rouillent dans la bouche et cèdent au bout de quelques années.

Plusieurs patentes existent à propos de crampons pour dents ordinaires en porcelaine. Les 2 principales sont: 1o le crampon en métal commun, et recouvert d'or; 2o une petite armature de platine insérée dans la porcelaine pour en permettre la haute fusion, armature à laquelle on soude un crampon bon marché après coup. Toute soudure est incertaine. La dent à épingle dorée a fait fiasco il y a 3 ou 4 ans. Une compagnie vient de reprendre le procédé de dorure et s'efforce par une annonce à outrance à réintroduire cette dent auprès des dentistes. Toutes ces dents, l'annonce débordeante payée, commandent un prix moindre sur le marché. Pour mieux réussir à vendre ces produits secondaires, l'on fournit gratuitement aux praticiens, un système de mesurage de figures pour assortir le client de dents suivant son tempérament. Bien entendu que ces mesures ne concordent qu'avec les moules de dents fournis par ces manufacturiers seulement.

L'homme d'affaires sagace saisit le tempérament de son interlocuteur en le voyant. Le dentiste de même et davantage, s'il connaît à fond les données de la science à ce sujet: c'est plus court. Ces mesurages font penser à une anecdote toute récente. Un voyageur de commerce expliquait l'autre jour à un homme d'affaires averti une addition faite à une machine. L'acheteur après mille questions inquisitives conclut: "mon cher monsieur, votre innovation pour moi est aussi utile qu'une 5ième roue ajoutée à une voiture." C'est cela, reprend le vendeur réduit à quia, mais c'est cette 5ième roue qui nous permet de vendre notre machine.

DEUX MOTS SUR L'OR. — L'or pur est de 24 carats. L'or employé pour couronnes est de 22 carats. Moins pur que cela l'or est trop dur à travailler. La soudure employée pour réunir les parties de 22 carats est de tous les carats suivant l'honnêteté du patron. Il y a même des substituts très bon marché pour aller à la soudure. L'or de moins de 15 carats, le cuivre dans la bouche. L'or à couronnes s'emploie à différentes épaisseurs, c'est là où se trouve l'autre truc. Les meilleurs outillages pour faire des couronnes exigent une épaisseur Standard de 30 (gauge). Peu de dentistes se servent de ces derniers perfectionnements et un grand nombre préfèrent des procédés primitifs et déshabillés à la main, vieux de 30 ans, mais qui donnent la plus grande latitude possible pour mesurer sur le brillant métal. Les bureaux du Dr Fournier, ainsi que l'élite de la profession, n'emploient que les derniers outillages dits au repoussé, et de l'or à 30 (gauge) d'épaisseur lequel est standard pour ces machines! La soudure qu'il emploie n'est jamais plus basse que 18 carats et vérifiée par le gouvernement.
Quand on paye, on a droit d'être servi honnêtement.

Bureaux du Dr J. N. Paul Fournier
St-Hyacinthe, Qué. Téléphone 40

LE PARTI AGRAIRE ET SES BUTS

(Suite)

Se sont-ils occupés, eux, les jouisseurs, de lui adoucir l'existence ? pas toujours, hélas ! Encore à l'heure actuelle, on le laisse devenir le jouet des événements, des coups de bourse, des roueries de la spéculation... Si le prix des denrées monte, il l'apprend trop tard pour profiter de l'aubaine ; seuls les entremetteurs entre lui et le consommateur y ont trouvé du profit, au contraire, le prix de ses produits baisse-t-il, conséquence de la surabondance d'une production mal inspirée ou dirigée, ou de son manque d'organisation sur les marchés, le voilà condamné à les garder, à en supporter la détérioration, à entretenir en état de vente ses animaux gras dans la perspective parfois lointaine de s'en défaire quand les prix seront tout-à fait tombés, et qu'il pourra tout juste en trouver assez d'argent pour payer la nourriture de ces bestiaux.

Comment ses frères l'ont-ils payé de retour ? Ont-ils épargné ses fatigues ? ont-ils couvert d'avantages la plaine qu'il a fertilisée ? Pas toujours, si l'on y regarde un peu de près ? On lui a imposé des lois spoliatrices qui confisquent une partie des épargnes qu'il a laborieusement entassées, — témoin la loi des Impôts sur les successions ; on exige de lui des droits d'enregistrement élevés s'il vend sa terre, sous prétexte de lui conserver son privilège de vendeur, et s'il achète on le taxe encore sous prétexte que c'est nécessaire à conserver son titre d'acquisition. Pour aider le fils de l'artisan à conquérir des salaires plus élevés, ses mandataires ont érigé dans les villes de somptueux palais où des professeurs grassement payés enseignent aux enfants des villes, gratuitement pour ceux-ci, à devenir vite des profiteurs, alors que le propriétaire terrien supporte tous ces déboursés de ses propres deniers, avec en plus le coût de ses chétives écoles rurales ; quand est venue la guerre, on lui a pris ses fils nés pour manier la charrue ; pour en faire de la chair à mitraille en pays étrangers ; on a bourré le répertoire de ses lois de toutes sortes de mesures tracassières et vexatoires à la faveur desquelles ses deniers lui sont aussi régulièrement que honteusement soutirés pour enrichir des faiseurs, lui aissant à peine le nécessaire pour le faire enterrer ; pendant qu'il donne à vil prix le fruit de ses nobles labeurs, on lui vend à prix d'or des machines et instruments indispensables à son état, sous prétexte, — ce qui est vrai — que les gens qui fabriquent ces outils obtiennent des salaires énormes ; que les compagnies de transport subventionnées et entretenues par le gouvernement à même les fonds publics dont le cultivateur défraie largement sa part, paient à ses ouvriers des salaires princiers — ce qui est encore vrai. La finance elle-même se montre revêche à son endroit ; elle qui se gorge de ses deniers, qui base ses dividendes sur les dépôts d'argent qu'il confie à ses coffres, elle le regarde avec méfiance, lui refusant parfois tout crédit, comme la chose s'est vue il n'y a pas longtemps, ou exigeant de lui des garanties onéreuses, humiliantes et embarrassantes, pour des avances modiques et à échéances si courtes que le service rendu si chèrement acheté soit-il, ne présente que peu d'utilité pour le pauvre homme des champs, dévoré de perplexité à la perspective toujours prochaine d'échéances qu'il n'est jamais assuré de satisfaire. Sous couleur d'améliorer la voirie, on prélève à même ses biens des millions d'impôts, qui serviront à l'amusement des touristes américains et autres fortunés viveurs, qui se livreront à des randonnées fantastiques sur ses routes, écraseront ses animaux, l'aveugleront de poussière fétide, le forceront à se mettre hors de la voie pour leur livrer le meilleur chemin, lui qui chemine lentement comme il convient à un producteur de froment, à eux les puissants, les égoïstes, les repus, protégés au fond de leurs limousines insolentes, lui crachant leur mépris avec la puanteur de leurs engins.

Quelle conduite a tenu l'homme des champs devant cette ingratitude et ce mauvais vouloir ? A-t-il recouru à la grève, à l'exemple de son frère de la ville, cet enfant avarié et gâté qui crie : " Il me faut cela ou je refuse de travailler, et je bouleverse tout ! " A-t-il seulement raccourci ses heures de travail ? Nullement, fidèle à ses devoirs, il ne s'en est pas levé moins matin, n'a pas besogné moins rudement ni durant des heures moins longues, n'a pas cessé de produire du pain et cent autres jouissances à toute cette ingrate société. Et l'on s'étonne qu'il dresse la tête.....

J.-B. BOUSQUET.

(à suivre)

M. LOUIS-JOSEPH TARTE ET LA PRISE DE SCUTARI (1)

La Patrie a publié mercredi un courageux article. Elle a pris nettement position contre les Turcs et pour les Monténégrins. Soucieuse avant tout de voir régner la justice, forte de sa conviction, elle n'a pas craint de dire aux puissances qu'elles devraient avoir honte de s'acharner plus longtemps sur le vaillant petit peuple des Balkans. — Les grandes puissances deviennent ridicules avec leur démonstration navale... Les grandes puissances ont démontré qu'elles étaient incapables de faire ceci, qu'elles étaient incapables de faire cela... Etc, etc.

Nous nous faisons un plaisir tout particulier de signaler à nos lecteurs cette fière protestation, où se trahit à cent indices divers, sous la phraséologie originale de M. Antoine Gauthier dit Larou-

che, la pensée profonde de M. Louis-Joseph Tarte en personne. Depuis la fameuse lettre de M. le notaire Coullée au gouvernement français, il ne nous souvient pas d'avoir jamais rien vu de plus beau dans le genre.

Le directeur de la Patrie n'hésite pas à le dire, l'attitude du roi d'Angleterre et de l'empereur allemand, sur cette question de Scutari, lui paraît injustifiable, pour ne pas dire plus. Il le leur déclare carrément, sans jactance ni faiblesse.

Ce qui dans la situation balkanique révolte surtout M. Louis-Joseph Tarte — il nous le dit en toutes lettres, — c'est la non-exécution " des clauses du traité de Berlin ".

Ce point préoccupe extrêmement le directeur de la Patrie.

Il ne sera soulagé, il ne pourra dormir en paix, que lorsque l'on aura fait observer enfin par la Turquie, de gré ou de force " les clauses du traité de Berlin ". Cela seul ne suffirait-il pas à nous expliquer son indignation, comme à justifier, aux yeux de tout homme de bonne foi, cette nouvelle intervention de sa part dans les affaires européennes ?

M. Louis-Joseph Tarte ajoute que sa sympathie entière, dans la lutte actuelle, est acquise aux Monténégrins. Il vante leur magnifique esprit militaire et national, leur courage en face de l'ennemi, leur mépris de la mort et leur héroïsme tranquille, — surtout leur virile attitude en face des puissances lorsque, abandonnés de tout le monde, ils montaient seuls à l'assaut de Scutari, malgré tout le monde, sous la gueule des canons de l'Europe...

Voilà sans doute qui fera plaisir au roi Nicolas lorsqu'il lira cela dans la Patrie.

Pourtant, M. Louis-Joseph Tarte voudra-t-il bien nous permettre une observation : — Ne craint-il pas en vérité que son ressentiment contre les " grandes puissances " l'aient égaré sur le compte des Monténégrins ?

Oh ! loin de nous l'idée de défendre l'Europe... ! Certes, les " clauses du traité de Berlin "... !

Loin de nous encore plus l'intention de nier aux Monténégrins leur courage, leur bravoure de soldats, leur fierté de patriotes. Avec le directeur de la Patrie, nous ne demandons pas mieux que de leur reconnaître toutes ces qualités.

Mais, franchement, — et c'est ici que nous en voulions venir, M. Louis-Joseph Tarte pense-t-il, en son âme et conscience, que ce sont là des qualités dont il faille faire si grand cas ?

Croit-il qu'il est bon, qu'il est salutaire pour le bien public, de les vanter dans les journaux ?

N'estime-t-il pas au contraire qu'il conviendrait plutôt, sinon de les déprécier, au moins de les tenir dans l'ombre le plus possible ?

Pour nous, disons-le hardiment, ces Monténégrins ne nous inspirent qu'un profond mépris. Ce sont des sauvages.

Comment ! Voilà des gens qui meurent pour leur patrie !

Voilà des gens qui se font tuer pour leur race !

Qui se font tuer pour tout de bon !

Vous trouvez ça naturel, vous, mon vieux Joe ? Vous allez me dire que ce sont là des hommes pratiques ? Au vingtième siècle ! Tandis qu'ailleurs on " fait " de l'argent, qu'on s'enrichit à vendre des journaux ou des immeubles ! Allons donc !

Et puis, Joe, écoutez-moi encore un peu... Combien sont-ils, en tout, vos Monténégrins — femmes et enfants compris ? 300,000 peut être, à tout le plus. Eh bien, vous avez vu ce qu'ils ont fait à Scutari ? Malgré l'Europe et malgré tout le monde, ils ont voulu prendre la ville et, qui pis est, ils l'ont prise. Avez vous jamais rien vu de pareil ? Ils sont même trop bêtes pour comprendre qu'ils sont " la minorité " !

Non, mais quels sauvages ! Croyez-m'en, mon vieux Joe, vous avez eu tort de tant les vanter. Vous vous en repentirez.

(1) Extrait de *Mon Encrier*, recueil posthume d'études et d'articles ennois de Jules Fournier, en vente chez la veuve de l'auteur, 357 est, rue Lagachetière, à Montréal, et chez les principaux libraires. Deux volumes de plus de 200 pages chacun, petit texte. Les deux franco par la poste ou à domicile : \$2.00.

Mgr Arsène-Pierre Dubuc

Suite à la page 6

C'avait été justement le rêve de sa vie ! On ne fut pas long à s'entendre !...

Et l'on sait ce qu'est aujourd'hui le magnifique orphelinat Saint-Arsène, dont Mgr Dubuc a fait l'oeuvre de sa vieillesse et dont il reste, sinon l'unique, du moins le plus grand bienfaiteur. Ce que l'on sait moins peut-être, c'est la sollicitude dont le vénérable vieillard entourait et entourait tant qu'il le put, ses "chers petits lapins". On nous redisait hier qu'à la fin, ne pouvant plus autre chose, il se faisait porter, sur sa chaise longue, non loin d'eux, afin de les regarder jouer. Que dire de plus ?

Mgr Arsène-Pierre Dubuc était né à Longueuil, le 21 août 1842. Il avait fait ses études au sémi-

naire de Saint-Hyacinthe et sa cléricature au grand séminaire de Montréal. Il fut ordonné prêtre, le 8 mars 1868, dans sa paroisse natale de Longueuil, par feu Mgr Bourget. D'abord vicaire à Boucherville (1868-1871), à Saint-Jean-d'Iberville (1871), à Valleyfield (1871-1873), à Chateaugay (1873) et à Ste-Brigide-de-Montréal (1873-1875) il devint, en 1875, ainsi que nous venons de dire, curé-fondateur de la paroisse du Sacré-Coeur à Montréal, qu'il administra dix-sept ans (1875-1892). Après quelques années de repos, il fut chargé de la cure de St-Vincent-de-Paul à Montréal, pendant deux ans (1895-1897). Puis ce fut la retraite définitive, mais comme nous l'avons vu une retraite active, donnée toute au ministère des enfants.

Mgr Dubuc était prêtre de la maison du pape, chanoine honoraire de la basilique de Montréal, gouverneur de l'Université et ancien commissaire d'écoles de la ville.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

HEURES DU DÉPART DES TRAINS

*9.54 a.m., *5.15 p.m., *9.45 p.m.—Pour Sherbrooke, Coaticook, Island Pond, Portland.

*5.41 a.m., *6.13 a.m., *10.40 a.m., *1.40 p.m., *5.22 p.m., pour Montréal, Ottawa, Toronto, Chicago, Winnipeg et les Etats de la Nouvelle Angleterre, Boston, Lowell, Nashua, Springfield ; pour ces derniers endroits les trains partent de Montréal tous les jours à 8.00 a.m. et 7.20 p.m.

c 7.30 p.m.—Local pour Montréal. 3.50 p.m.—Local pour Montréal, samedi seulement.

HEURES DE L'ARRIVÉE DES TRAINS :

*9.54 a.m., *12.30 p.m., *5.15 *5.40 p.m., *9.45 p.m.

—De Montréal, Toronto, des Etats-Unis et de l'Ouest.

2.05 le samedi seulement. * tous les jours ; * tous les jours, dimanches exceptés ; 6 dimanches seulement.

Le bagage est aussi enregistré directement de Saint-Hyacinthe à destination. Service de wagons-lits fait sans charge et avec promptitude.

Pour billets et renseignements adressez-vous à Ernest O. Picard, 35 rue Laframboise, ou à J. P. LAZURE, chef de gare.

Sur la tombe de ce prêtre et de ce prélat, vénérable à tant de titres, nous nous inclinons avec un profond respect.

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR

Le Concordat Boisseau rejeté

Jugement a été rendu, mercredi, par le juge Martineau refusant de ratifier le concordat offert par M. Boisseau à ses créanciers. Voici les motifs de ce jugement.

"Considérant que le concordat comporte la libération du débiteur et conséquemment qu'il y a lieu pour l'approuver ou le rejeter de s'inspirer des dispositions de la loi des faillites autorisant ou défendant la libération proprement dite à moins que l'intérêt des créanciers n'exige une solution contraire.

"Considérant dans l'espèce que le failli ne pourrait obtenir directement sa libération pour entre autres raisons, le déficit immense qu'accuse son bilan et qu'il ne peut expliquer que par des pertes à la bourse.

"Considérant que si la grande majorité des créanciers en nombre et en valeur, est favorable au concordat, les créances des créanciers dissidents et de ceux qui n'ont pas voté et de ceux qui n'ont pas produit de réclamation s'élèvent à une somme considérable.

Considérant que si la somme offerte par le cédant n'est pas assez élevée pour justifier cette Cour d'obliger ces derniers créanciers à accepter le concordat et à perdre par là tous les recours auxquels ils avaient droit contre le cédant lorsqu'ils ont contracté avec lui.

"Considérant que l'opposant n'est devenu créancier qu'après l'offre de concordat et que sachant ou pouvant savoir ce que rapporterait la faillite, il ne peut s'opposer au concordat, qui rendrait sa créance meilleure.

"Rejette le dit concordat avec dépens contre le cédant moins les frais d'opposition du cédant qui seront à la charge de l'opposant Bouchard.

ooo

Croyez-vous qu'une annonce dans La Tribune vous sera profitable ? Essayez, et vous serez convaincu du fait.

Chronique Municipale

La séance de mercredi soir au Conseil de Ville, a été intéressante. Tout en remplissant les cadres, les figures des nouveaux échevins, MM. Magloire Côté, J.-E. Lanoix, Nap. Demers et le Dr Ulric Jacques, ont apporté une note spéciale à la réunion de leurs collègues, MM. Benoit, Guillet, Côté, Payan Daigle, et Amb. Demers. Les premiers ont d'ailleurs prouvé qu'ils avaient le don, assez rare chez les anciens, d'ouvrir la bouche et de dire leur pensée. M. Bouchard occupait son poste. La surprise que lui causa la faible assistance de contribuables, convoqués pourtant avec force réclames, se dessina sur son visage et réagit fortement sur ses nerfs.

Disons le à la gloire des nouveaux arrivés, la physionomie de notre nouveau Conseil y a gagné. M. Magloire Côté a la voix sympathique, tout comme son bon sourire d'excellent citoyen. M. le Dr Jacques, toujours nerveux quand il parle, ne s'exprime pas moins très bien. M. Lanoix, nerveux aussi, a le verbe et le geste d'un homme d'affaires. Enfin M. Nap. Demers a toute l'apparence d'un homme résolu à comprendre.

Le greffier donne lecture des minutes des trois dernières assemblées. Il li, donnant à sa voix, l'intonation dolente d'une religieuse qui récite son chapelet. L'avis de motion du Règlement No 328 et la proposition exigeraient trop de temps; aussi ne donne-t-il que l'en-tête. Et, tous les échevins votent l'adoption.

Le rapport des élections du 31 juillet et les serments prêtés par les nouveaux échevins sont produits et déposés aux archives. M. Guillet propose ensuite, secondé par le Dr Jacques la formation des Comités.

Finances : M. Côté, président, MM. Benoit Guillet, M. Côté et N. Demers.

Voirie : M. Amb. Demers, président, MM. Daigle, Jacques, Lanoix, Payan.

Aqueduc : M. Payan, président, MM. Guillet, Côté, Daigle et Amb. Demers.

Police : M. Jacques, président, MM. Benoit, Côté, Nap. Demers.

Feu : M. Benoit, président, MM. Jacques, Côté, Daigle et Amb. Demers.

Eclairage : M. Lanoix, président, MM. Guillet, Nap. Demers, Mag. Côté et Payan.

Marchés : M. Daigle, président, MM. Benoit, Mag. Côté, Lanoix, Jacques.

Hygiène : M. Côté, président, MM. Guillet, Alf. Côté, N. Demers et Payan.

Parcs : M. Nap. Demers président, MM. Lanoix, Amb. Demers et Payan.

M. Sylvestre avait donné un avis de motion du règlement No 321 ordonnant le prolongement de la rue Têtu. M. Bouchard lui

en enlève le mérite, sous prétexte qu'il n'est plus au Conseil et comme si l'ex-échevin n'avait pas agi ex-officio. C'est une petite canaillerie qui ne tire pas à conséquence. Cet avis est remplacé par un autre pour un règlement qui portera le nouveau numéro matricule de 339. Ce règlement pourvoit au prolongement de la rue Têtu sur une largeur de 42 pieds à partir de la rue Ste-Cécile à aller jusqu'à la rue Héloïse. Le coût réel d'acquisition des terrains requis pour ces fins devra être prélevé et repartit sur les immeubles ayant front sur la dite rue, avec exemption de cette réparation pour ceux des propriétaires qui cederont gratuitement à la Cité le terrain requis. Les travaux nécessaires pour l'exécution de ce règlement commenceront sur simple résolution du Conseil. A ces fins, un autre avis est donné pour demander un crédit de \$ 1250.

M. Alcidas Delorme, par l'entremise de son avocat, Mtre J.-B. Bousquet, réclame \$80.69 pour le compenser des pertes subies dans un accident d'auto. L'ingénieur fera rapport.

Une question de traverses brise la monotonie, MM. Côté et Jacques, en discutant l'opportunité, vu la politique nouvelle de ne plus en construire. On finit par s'entendre à l'amiable. M. François Beaulac obtient une traverse sur la rue Papineau, tout près de l'École Mercier, et M. Côté obtient celle qu'il demande sur la rue Mondor, à l'extrémité de la rue St-Louis. Les deux seront toutefois temporaires.

On déclare ensuite homologué le rôle d'évaluation des propriétés foncières augmentées en valeur par des constructions ou améliorations ou diminuées par destruction ou division.

M. Camille Picard, un des estimateurs municipaux, est chargé particulièrement de l'estimation de la valeur annuelle des biens-fonds occupés et du recensement des personnes et des objets mobiliers sujets à taxation pour l'année 1923.

M. le Dr Jacques propose que des soumissions soient demandées pour l'achat de pantalons pour les policiers et de chaussures à tiges élastiques pour les pompiers, ces soumissions devant être reçues le six septembre prochain à quatre heures.

M. Lanoix, qui réclame un rapport de l'ingénieur sur l'opportunité de placer de nouvelles lampes incandescentes, finit par proposer que deux soient installées, l'une à l'angle des rue St Joseph et Bourassa et l'autre sur la rue Concorde, près de la montée du pont. C'est une dépense de \$65.00.

M. Payan donne avis qu'il proposera que la somme de cent piastres soit mise à la disposition du comité de l'aqueduc pour poser un tuyau sur la rue Notre-Dame, 80 pieds, de la rue Després en allant vers la rue Tellier.

Dans son rapport sur l'incendie de l'immeuble de M. Joseph Lafrance, le Chef Bourgeois vante le travail parfait des pompiers. Le greffier de la Cour du Recorder accuse des recettes pour \$63. dans le cours de juillet. Aucun laitier n'a été trouvé en défaut sur l'analyse du lait, le 14 juillet dernier. Le Chef de Police rapporte 25 arrestations dans le cours du dernier mois. La prochaine convention des chefs de pompiers devant se tenir à Chatham, Ont., notre chef a décliné l'invitation.

Nos échevins tiennent cependant à représenter notre ville au Congrès des Municipalités de Québec, qui sera tenu à Chicoutimi, les 6 et 7 septembre prochain. Le Maire et M. Lanoix y sont délégués. Comme M. Bouchard a été bien sage, en n'allant point à Winnipeg, nous lui permettons cette petite excursion dans la région du Saguenay. Nous n'y mettons qu'une condition : qu'il ne soit pas trop prodigue. Méderic Martin y sera, et avec lui, il faut souvent faire les choses en grand. Nous gardons un œil sur le trésor municipal.

On accorde au Greffier la permission de faire des changements

au rôle d'évaluation, suivant sa requête. On dépose ensuite pour considération la demande de l'Union Catholique des menuisiers pour que le Conseil apporte son concours dans le but de remédier à la rareté du charbon. C'est le Dr Jacques qui en exprime le premier son désir. M. Bouchard en profite pour parler de l'ancienne commission et des critiques du temps. Nous y reviendrons la semaine prochaine.

Une requête est déposée réclamant la construction d'un bain public. On y mentionne les raisons d'hygiène et de protection. Nous y avons relevé un mot malheureux toutefois, le rédacteur aurait écrit que l'ouvrier avait droit au bain "tout comme le bourgeois, tout comme le riche". Cela sentait un peu le socialisme, d'autant plus que le bourgeois comme le riche devront payer leur quote-part pour cette dépense, bien plus peut-être que l'ouvrier qui sera le bénéficiaire direct. Il faudra revenir aussi sur cette question qui est d'ailleurs restée sur la table pour plus ample considération.

On laisse aussi sur la table une lettre de l'Union St-Joseph offrant son immeuble pour un nouvel hôtel de ville, au prix de l'évaluation, soit \$30,000.00.

Les propriétaires de la rue Héloïse ont présenté une requête qui embarrasse le Maire. On réclame un pavage de 32 pieds au lieu de 26 que lui accorde le fameux règlement No 328. Elle est laissée sur la table, le règlement devant être voté la semaine prochaine.

Les spectateurs s'en vont. Aussi le Maire, ajourne la séance, disant au greffier : "ils vont tous sacrer le camp", pour expliquer son Règlement No 328 et solliciter une discussion qui ne vient pas vite.

Tout de même, M. Payan donne avis de motion qu'à la prochaine il proposera que la somme de deux cents piastres soit mise à la disposition du comité d'aqueduc pour réparer la pompe No 1. Devons-nous comprendre que le petit voyage à Buffalo que M. Payan devait faire a été aussi remis aux calendes grecques?... Encore de l'économie que les propriétaires devront à notre journal.

Des comptes ont été approuvés, après la séance. Nous y avons relevé l'octroi à la Philharmonique, soit \$250.00, et deux montants payés à la Canada Cement, \$861.47 et \$655.72, qui ne manqueront point de faire plaisir au Ministre de la Voirie, M. Perron, également directeur avoué de cette Compagnie.

EUGÈNE CHARTIER

Un Dernier Mot Sur le Règlement 328

M. Bouchard, à l'issue de la séance du Conseil, mercredi soir, a parlé aux quelques cinquante assistants. Par la réclame faite autour de cette réunion, surtout avec la quasi-promesse d'une contradiction possible, on aurait pu s'attendre à une assistance plus considérable.

Le Maire a parlé de l'urgence de certains travaux, ceux de la rue Concorde par exemple, plus particulièrement de la rue Laframboise. Sur ceux de la rue Héloïse, il y a divergence d'opinion : M. Bouchard a semblé dire que 24 pieds de pavage étaient suffisants malgré le désir des propriétaires d'avoir 32 pieds. Il n'assure pas que le règlement sera changé à cet effet. Pour ceux de la rue De La Bruère, le Maire mêle habilement l'industrie de M. Louis Augustin aux besoins de pavage. Comme les temps changent... avec les nouveaux besoins.

Sur la rue Ste-Marie, on fera une expérience qui coûtera \$18,000.00, faisant les travaux en gravelage mais avec bandes de chaque côté. Et M. Bouchard passe rapidement sur le trottoir en béton qui sera fait sur le côté sud est de la rue Turcotte, de la rue Laframboise à la rue Payan, disant tout simplement qu'il serait d'une grande utilité pour le rond de courses et ne coûterait qu'une bagatelle de mille piastres. Savez-vous où est cette rue Payan?... Dans les lots du Nouveau S.-Hyacinthe.

M. Bouchard nous a mis au défi de mentionner un seul travail qui ne fut pas nécessaire. Nous commençons par ce trottoir de la rue Turcotte, de la rue Laframboise à la rue Payan, cette dernière n'apparaissant que sur les plans de prétendus lots à vendre. Il ferait suite à un trottoir en ciment, de la propriété des Frères du Sacré-Cœur à la rue Turcotte, nous ne savons en vertu de quelle ordonnance.

Nous disons que ce trottoir sur la rue Turcotte est non seulement inutile, mais il constitue une dépense folle. Ceux qui ont visité les terrains d'expositions, à Québec, à Ottawa, ou encore à Sherbrooke, ont remarqué les chemins qui conduisent aux entrées. Ils sont habituellement faits de gravois ou de mâchefer écrasé, peu dispendieux mais très commodes, jolis même offrant l'aspect des allées d'un parc public. Il est vrai que les propriétaires riverains n'ont pas de lots à vendre. Ils n'ont pas non plus à préparer la réalisation de leur rêve de logements ouvriers. Allons donc ! Il ne peut y avoir que des intéressés à vendre des terrains pour imposer une dépense immédiate à la ville, qui ne sera utile en somme qu'après la vente de ces lots et la construction des maisons.

C'est ici que M. Bouchard nous attend. Oui, nous dira-t-il, mais vous ne pouvez contester l'utilité du projet d'égoût sur la rue Laframboise, de la rue Leman à la rue Turcotte, au coût de \$2,300. d'autant moins que M. Gaudreau, de la Manhasset, est à bâtir une propriété à l'extrémité de la rue Laframboise, coin Turcotte.

Nous ne contestons point, en autant que M. Gaudreau terminera sa résidence et qu'il l'habitera. Nous ne contestons point qu'il peut être utile, nécessaire même, si, à la maison de M. Gaudreau s'en ajoutent d'autres. Pour le moment, la construction de M. Gaudreau est assez sommaire et les travaux de construction n'y sont pas des plus rapides. Pourquoi aussi cette idée subite d'aller se fixer à cette extrémité ?...

M. Bouchard sait tout, In. Peut-il dire au public qui a vendu ce terrain à M. Gaudreau. Combien M. Gaudreau a payé ? Serait-ce une question indiscrete ?... Ajoutons-en une autre. Quand M. Gaudreau songe-t-il à prendre possession de sa maison et combien de mois, par année, l'habitera-t-il ?...

Nous ne voulons pas être méchant à l'adresse de M. Gaudreau; nous n'en parlons que pour éclairer la plus ou moins grande utilité d'une dépense de \$2,300.00 dont il sera le seul, du moins pour un certain temps, à bénéficier. La Manhasset a coûté huit mille piastres aux contribuables, montant payé pour le don du terrain au syndicat auquel M. Bouchard était apparenté. Elle a coûté des milliers de piastres pour l'organisation de l'égoût. Aujourd'hui, la singulière idée de son gérant local, d'aller se bâtir dans le champ

Suite à la page 4.

Plan de Conversion du Gouvernement

On attire l'attention des détenteurs des bons de l'emprunt de guerre, à cinq et demi pour cent, échéant le premier décembre 1922, sur l'offre de renouvellement de cet emprunt par le ministre des finances, à des conditions avantageuses. Le dernier emprunt canadien a été négocié à New-York à un prix avantageux. Le ministre veut que la présente opération financière soit une affaire entièrement domestique. Il offre d'échanger les bons arrivant à échéance contre de nouveaux bons au même taux d'intérêt, soit pour cinq ans, soit pour dix ans, au choix des détenteurs de bons. Le prêteur jouira, en outre, d'une prime d'un mois d'intérêt. Les conditions offertes sont absolument favorables au prêteur; il est probable qu'un grand nombre de bons arrivant à échéances seront renouvelés. Les échéances de bons peuvent être faits à toute succursale d'une banque chartrée. Les détenteurs qui ne désirent pas renouveler leur prêt seront remboursés le 1er décembre.

L'Hymne National Dans Les Ecoles

A la dernière réunion du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique (1er février 1922), le vœu suivant a été adopté : "En vue de développer de plus en plus l'amour de la patrie canadienne, il est résolu que les maîtres et maîtresses soient priés de faire chanter au moins une fois par semaine l'hymne national *O Canada!*" Au point de vue patriotique, cette sage décision du Comité catholique est d'une très grande importance. Je vous prie donc d'user de votre autorité pour amener tous les directeurs et directrices d'écoles sous contrôle et tous les instituteurs et les institutrices à se conformer à cette décision de la plus haute autorité. — Cyrille DELAGE, surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec. Circulaire du 20 avril 1922 aux commissaires et aux syndics des écoles catholiques. Cf. *L'Enseignement Primaire*, Québec, juin 1922.

M. l'abbé Hermann Hébert

Nous lisons dans "Le Devoir" de lundi, tout en souhaitant la bienvenue à notre jeune et distingué concitoyen :

M. l'abbé Hermann Hébert, professeur au séminaire de St-Hyacinthe, est arrivé d'Europe, hier, à bord du *Victorian*, de la compagnie du Pacifique Canadien.

M. l'abbé Hébert a passé trois ans au collège canadien à Rome, d'où il revient avec le titre de docteur en théologie. Il s'est rendu dès hier dans sa famille qui habite St-Aimé afin d'y prendre quelques jours d'un repos mérité. En septembre prochain, il reprendra ses fonctions de professeur au séminaire de St-Hyacinthe.

M. l'abbé Hébert, a profité de ses vacances d'été, durant ses trois années de séjour en Europe pour visiter plusieurs pays dont la France, la Belgique, l'Angleterre, l'Allemagne, le nord de l'Afrique, l'Espagne, etc.